



Le Trait d'union

Bulletin d'information de la Municipalité d'Eastman
 Juin 2013, Volume 13, numéro 3

www.muneastman.ca

SOMMAIRE

- Le mot du Maire.....2
- Une entreprise locale récompensée2
- Prix pour notre inspectrice en environnement.....2
- Faits saillants 6 mai3
- Fête des voisins.....3
- Chroniques vertes4
- Mot de l'inspecteur5
- Service incendie.....5
- Comité culturel.....6
- Bibliothèque6
- Un 1^{er} roman pour Lise Jobin6
- Correspondances d'Eastman6
- Club de l'âge d'or.....6
- ARPELA6
- Protection du lac Stukely.....7
- Adopter un animal de compagnie.7
- Élections municipales8
- Ginette Bergeron, secrétaire-trésorière adjointe.....8
- Fête nationale.....8

125^e ANNIVERSAIRE D'EASTMAN

À l'occasion du 125^e anniversaire d'Eastman, le comité d'organisation a planifié une série d'activités plus intéressantes les unes que les autres. C'est à compter du mois de juin que ces dernières prendront leur envol avec un hommage bien spécial à l'occasion de la Fête Nationale du Québec qui se tiendra le 23 juin prochain au Parc des Sports.

Suivra ensuite l'assemblée régulière du Conseil municipal de juillet qui fera un clin d'œil aux faits marquants de notre histoire en début de session. Exceptionnellement, l'assemblée se tiendra le mardi 2 juillet au Club de l'Âge d'Or.

Le moment le plus marquant des célébrations sera sans nul doute la Fête du Patrimoine qui se tiendra les 24 et 25 août prochains. La programmation complète des festivités du weekend sera précisée ultérieurement.

D'autres éléments souligneront les célébrations du 125^e anniversaire : des capsules commémoratives seront incluses dans la prochaine édition du *Trait d'union* et des éléments clés s'ajouteront dans notre décor villageois.

GRAND MÉNAGE 2013 :

ENCORE UN GRAND SUCCÈS !

C'est le 4 mai dernier qu'a eu lieu cette activité annuelle qui a rassemblé **60 bénévoles** dévoués ; ces citoyens de tous âges sont venus ramasser les déchets sur les bords des routes de la municipalité. Plusieurs habitués de l'événement ont remarqué une diminution de la quantité des détritiques, ce qui est une très bonne nouvelle ! Tous les participants sont repartis avec un prix de présence, offert généreusement par les commerçants du village. Merci à tous pour votre participation très appréciée, bénévoles et commerçants ! Et à l'année prochaine !



Un village de charme grandeur nature

Le mot du Maire



LA MUNICIPALITÉ DE « CRÉATURE » À « CRÉATEUR » ?

À quoi ressemblera Eastman dans trente ans? On peut présumer, sans se tromper, qu'elle sera différente sous plusieurs aspects. En effet, si on se fie aux avis des experts, les tendances actuelles nous indiquent que le portrait sera différent à plusieurs égards, notamment : accroissement démographique, augmentation de la moyenne d'âge et de l'espérance de vie, explosion des

nouvelles technologies, travail à distance, importance accrue du secteur de la santé ...

Ce sont autant de défis qui devront être relevés à l'avenir parce qu'ils auront des conséquences sur la vie quotidienne dans nos municipalités. Mais nous devons, dès aujourd'hui, en 2013, prévoir ces effets et préparer la municipalité de demain.

Les deux organismes qui nous représentent, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ont présenté des documents au gouvernement afin de définir les priorités d'action pour la municipalité de demain.

La FQM insiste sur « L'occupation dynamique du territoire » alors que l'UMQ propose une « Charte des municipalités » et une réforme fiscale et financière.

Le gouvernement s'est montré ouvert et propose même une « entente Québec-Municipalités » de dix ans qui remplacerait le pacte fiscal (2007-2013). Cependant, les négociations ne font que commencer.

De toute façon, je crois que la municipalité de demain devra assumer un leadership efficace face aux autorités centrales, et passer du statut actuel de « créature » du gouvernement à un véritable rôle de « créateur de milieu de vie dynamique et accueillant ».

Gérard Marinovich

Maire

consécutives, le prix régional des Grands Prix du tourisme des Cantons-de-l'Est, catégorie attraits et activités, 25 000 visiteurs et moins. Cette année, c'est essentiellement son projet des légendes qui lui a valu ces honneurs.

Quelques jours plus tard, c'est la Chambre de Commerce et d'Industrie de Magog-Orford qui lui remettait son prix de la catégorie « Jeune entrepreneur » lors du Gala des Omer.

Félicitations et longue vie à cette entreprise locale qui contribue à la vitalité de notre village !



...

UN PRIX POUR NOTRE INSPECTRICE EN ENVIRONNEMENT !

M^{me} Joanie Brière, a remporté le 2^e prix honorifique Naturas de la Corporation des Officiers Municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, la COMBEQ.

Ce prix est remis chaque année à un officier municipal en bâtiment et en environnement qui s'est démarqué par sa participation importante à la réalisation d'un projet en lien avec le développement durable.

C'est son implication dans l'amélioration de la performance de la municipalité dans le dossier de la gestion des matières résiduelles qui lui a valu cette distinction. L'ensemble de toutes ses actions (rédaction du guide de gestion des matières résiduelles, mise sur pied d'un écocentre mobile, d'un dépôt de matières dangereuses à l'hôtel de ville, etc) a permis à la municipalité de diminuer substantiellement la quantité de déchets destinés à l'enfouissement et d'augmenter la part du recyclage acheminé vers les centres de tri.

Félicitations à notre inspectrice pour son travail... et pour cette distinction !



...

UNE ENTREPRISE DE CHEZ NOUS RÉCOMPENSÉE!

C'est deux fois plutôt qu'une que le dynamisme de la compagnie bien connue « la Savonnerie des Diligences » a été souligné. L'entreprise, fondée en 2005 par Marie-Ève Lejour et Sébastien Boismenu, est située au 1158, chemin des Diligences, et a en effet reçu pour la 2^e année

MC MONTY COULOMBE
 Avocat et avocats
 234, rue Dufferin (bureau 200), Sherbrooke QC J1H 4M2
 Tél.: 819-566-4466 Téléc.: 819-565-2891

PME INTER
 NOTAIRES
 Amélie Gérin, notaire
 GÉRIN POMERLEAU COUTURE
 NOTAIRES s.e.n.c.
 Notaires et conseillers juridiques
 324, rue Principale Ouest, Magog QC J1X 2A9
 Tél.: 819-843-3793 Téléc.: 819-843-7699 agerin@notarius.net

BRISSON RICHARD
 LE GROUPE EXPERT DRAINS
 530 Ch. George-Bonallie | Eastman | Québec J0E 1P0 | 450-297-0297
 1-866-479-6441 | www.expertdrains.com | Estrie

FAITS SAILLANTS DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 4 MARS 2013

• **Correspondances** : Parmi toute la correspondance reçue, mentionnons une lettre du MMAR (compagnie responsable de la voie ferrée), prétendant n'être ni propriétaire, ni responsable du pont enjambant la voie ferrée sur le chemin Orford-sur-le-Lac, cela même si cette entreprise a pris à sa charge l'entretien dudit pont depuis plusieurs années. Or, la municipalité estime, au contraire, que le MMAR est propriétaire de ce pont et, en conséquence, doit en assumer l'entretien. À suivre...

• Administration

- Une Coop de Santé est en voie d'être mise en place à Eastman pour offrir des services régionaux. Les responsables de cette coop ont demandé aux municipalités concernées une aide financière pour le démarrage de ce nouveau service. Déjà les municipalités d'Austin, de St-Étienne-de-Bolton et de Stukely-Sud se sont engagées à contribuer. Le conseil municipal a voté une aide de 9 000 \$ en 2013, 3 000 \$ en 2014, et 2 000 \$ en 2015 ; la résolution comprend également une demande spécifique à la municipalité de Bolton-Est afin que celle-ci adhère également à ce mouvement de solidarité régionale qu'est la Coop de Santé.

- La municipalité a renouvelé l'entente avec la paroisse Saint-Édouard concernant l'insertion d'une annonce hebdomadaire dans le Feuillet paroissial ; il s'agit d'un coût de 342 \$ (plus les taxes applicables).

- Les assises annuelles de la Fédération des municipalités du Québec se tiendront du 26 au 28 septembre prochain. Le maire Gérard Marinovich ainsi que deux membres du conseil, Danielle Simard et Michel Fréchette, sont délégués pour y représenter la municipalité d'Eastman.

- Un contrat a été accordé à l'entreprise Bergeron pour entretenir et améliorer les aménagements paysagers des différents sites municipaux. Ce contrat d'une valeur de près de 15 000 \$ vise également à conserver pour la municipalité l'accréditation 4 Fleurons du Québec.

- La classe mixte de 5^e et 6^e année de l'école du Val-de-Grâce a mérité le 3^e prix au Canada (et une bourse de 2 000 \$) au concours national de Patrimoine Canada portant sur divers aspect de l'histoire du Canada. Les membres du conseil ont voté une résolution de félicitations à ces élèves méritants ainsi qu'à tout le personnel qui les a encadrés.

• Loisirs, Parcs, terrains de jeux et Tourisme

- Les mandats pour l'entretien de deux parcs ont été octroyés ; le premier concerne le parc Marc-Aurèle et c'est M. Luc Vaillancourt qui s'en occupera pour un montant de 600 \$. Le deuxième concerne la coupe du gazon au terrain de balles du chemin des Normand et il a été octroyé à M. Pierre-Louis Normand pour la somme forfaitaire de 700 \$ (dans les deux cas, au montant s'ajoutent les taxes applicables).

- Comme la municipalité désire poursuivre l'activité « soccer » pour l'année 2013, le conseil municipal a mandaté le Club de Soccer de Magog pour la coordination de l'activité et la formation des

parents-animateurs ; l'entente prévoit le paiement d'un montant forfaitaire de 3465 \$ (plus les taxes applicables). La municipalité a également précisé le coût d'inscription aux diverses activités sportives estivales, soit :

- Soccer 4-12 ans (résident) : 40 \$
- Soccer 4-12 ans (non-résident) : 55 \$
- Soccer 13 ans et + : 11 \$
- Hockey balle : 11 \$
- Balle donnée féminine et mixte : 11 \$ (contribution symbolique de 1 \$ / semaine)

- Toujours en lien avec les activités de loisirs d'été, le conseil municipal a précisé par résolution que la municipalité n'assume aucun service et aucune responsabilité quant à l'administration et à la gestion de la prise de médicaments dans le cadre de ses programmes d'activités de loisirs (camps de jour réguliers et spécialisés, terrains de jeux, soccer et autres).

• Travaux publics

- À la suite de l'ouverture des soumissions pour la réfection de trois tronçons de rue dans le cadre du plan triennal d'immobilisations en infrastructures, le conseil municipal a octroyé un premier contrat à Pavage Maska inc. Ce contrat d'une valeur de 236 490 \$ (plus les taxes applicables) permettra la réfection d'une portion des trois chemins suivants : Diligences, Bellevue et Orford-sur-le-Lac.

- Un deuxième appel d'offres permettra de poursuivre ces investissements sur les chemins Bellevue et Diligences en fonction des sommes prévues au budget 2013.

- Enfin, dans un avenir prévisible, la municipalité entrevoit de rénover le chemin du Lac-d'Argent entre la route 112 et la rue du Théâtre et, en même temps, y mettre à jour ses infrastructures d'aqueduc et d'égout. Aussi, le conseil municipal a octroyé un mandat pour étude d'avant-projet à la firme EXP au coût de 3000 \$ (plus les taxes applicables).

...

BONNE FÊTE DES VOISINS !

Cette année, c'est la date du 8 juin qui a été retenue par l'organisme *Villes et villages en santé*

en santé, promoteur de l'activité de la fête des voisins. Profitez de l'arrivée des beaux jours pour inviter vos voisins à participer, à organiser ensemble un 5 à 7, un barbecue ou un après-midi d'activités...

C'est toujours plaisant de connaître ses voisins et de tisser un lien social avec eux, dans un contexte convivial. Pour des conseils ou des suggestions d'activités, on peut consulter le site web :

www.fetedesvoisins.qc.ca

Il est aussi possible de célébrer cet événement à une date ultérieure qui convient mieux !



CHRONIQUES VERTES D'EASTMAN

par Joanie Brière, inspectrice en environnement

Programme *Changez d'air* !

La municipalité d'Eastman est fière participante au programme *Changez d'air* ! géré par l'AQLPA (Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique). Ce programme permet à un propriétaire de recevoir jusqu'à 600 \$ en subvention pour le retrait et le remplacement de son vieil appareil de chauffage au bois pour un appareil certifié aux normes EPA ou ACNOR B415.1. Ces nouveaux appareils à haut rendement possèdent de nombreux avantages :

1. ils consomment généralement le tiers de ce que consomment les autres appareils;
2. ils dégagent moins de particules nuisibles pour votre santé. Les particules fines dégagées par la combustion incomplète du bois pénètrent plus facilement et plus profondément dans nos poumons que les autres particules présentes dans l'air ;
3. ils déposent moins de créosote sur les parois de votre cheminée;
4. cela diminue la production de smog dans l'air.

Une étude menée à Libby, au Montana (É-U), a montré à quel point le remplacement des appareils défectueux de chauffage au bois par des appareils certifiés EPA pouvait faire la différence. La qualité de l'air a été mesurée avant et après le remplacement de 1188 poêles à bois. Résultat : l'air intérieur (dans les maisons) s'est amélioré de 72 % et l'air extérieur (dans la ville) de 40 %.

Comment s'inscrire ?

- Remplissez une demande en ligne sur le site du programme : www.changezdair.org
- Par téléphone, en composant sans frais le 1-855-702-7573.
- Faites-vite, le nombre de subventions offertes par la municipalité est limité !

Conférences à ne pas manquer

Préserver l'eau au jardin

Édith Smeesters, biologiste, auteur et conférencière : 14 juin, 19 h, Hôtel de ville du Canton de Potton

La conservation des milieux naturels : un modèle de développement ou de contre-développement ?

Mélanie Lelièvre, directrice générale de Corridor appalachien, 12 juillet, 19 h, Hôtel de ville du Canton de Potton

L'identification d'arbres sur le sentier de la Missisquoi-Nord

Jean-Maurice Fortin, conteur, entrepreneur forestier et conseiller municipal d'Eastman, 14 août, 18 h, Parc municipal Missisquoi-Nord au 37, rue des Pins sud, Eastman

« Les arbres sont la solution » présentation du documentaire et discussion

Sylvain Champigny, propriétaire de Bois Champigny et Olivier Côté, ingénieur forestier, 30 août, 19 h, Hôtel de ville du Canton de Potton

Démonstration de montages floraux sous le thème de l'automne

Denyse Proulx, 10 septembre, 19 h, Hôtel de ville d'Eastman

Commandes d'arbustes 2013 pour le reboisement des bandes riveraines

La municipalité d'Eastman poursuit les traditionnelles commandes d'arbustes. La deuxième commande aura lieu à la fin août, ce qui vous permet déjà de planifier vos plantations. Vous pouvez commander le nombre d'arbustes désirés tout en profitant des faibles coûts offerts. Les 5 espèces disponibles cette année sont les suivantes : myrique beau-mier, cornouiller stolonifère, symphorine blanche, sureau du Canada, dierville chèvrefeuille.

Marche à suivre pour lancer une commande

- Compléter le formulaire de commande d'arbustes 2013 (disponible en ligne sur le site internet de la municipalité ainsi qu'au comptoir de l'hôtel de ville) ; le remettre accompagné du paiement (chèque, argent comptant ou carte de débit) directement à l'hôtel de ville.
- Date limite pour transmettre la commande : 16 août 2013, 16 h
- Date et lieu de distribution : 31 août, de 9 h à midi, derrière l'hôtel de ville (à l'extérieur)

Travaux dans la rive et le littoral

Ne pas oublier qu'un permis est obligatoire pour tout travail dans la rive ou dans le littoral, que ce soit pour la stabilisation des berges ou l'installation d'un quai. Les modalités sont précisées dans l'article 12.5 du règlement de zonage 2012-08.

Suivi des bandes riveraines par l'inspectrice en environnement

Entre les mois de juin et septembre, des inspections seront effectuées par l'inspectrice en environnement afin de vérifier si la bande de protection riveraine est respectée sur différentes propriétés.

Il est important de se rappeler qu'en bordure de tout lac et cours d'eau, il est strictement interdit de tondre sur une longueur de 5 mètres depuis le bord de l'eau si votre rive a un pente de moins de 30 %. Lorsque la pente de la rive excède 30 %, l'interdiction de tondre est portée à 7,5 mètres.

Tout propriétaire riverain a cependant droit à un accès à son lac ou cours d'eau d'une largeur maximale de 5 mètres ainsi qu'au droit d'élaguer (fenêtre verte) des branches sur 5 mètres de large afin de maintenir une vue sur l'eau. Il est strictement interdit d'abattre un arbre dans la rive sans l'approbation de l'inspectrice. Ces obligations découlent du règlement de zonage 2012-08 dans la section concernant la protection de la rive et du littoral et l'abattage d'arbres. À défaut de respecter ces normes, un propriétaire pourrait recevoir une amende minimale de 1000\$. Pour de plus amples informations sur l'aménagement d'une rive, on peut contacter l'inspectrice en environnement.

Sites recommandés pour obtenir de l'information sur les bandes riveraines :

- troussedeslacs.org (Conseil régional de l'environnement des Laurentides)
- banderiveraine.org (FIHOQ, fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec)
- www.rappel.qc.ca (Le RAPPEL)

...

MOT DE L'INSPECTEUR

par Simon Provençal, inspecteur en urbanisme

Un logement intergénérationnel en résidence unifamiliale

Beaucoup de demandes d'information sont adressées à l'inspecteur concernant les logements intergénérationnels et, effectivement, de plus en plus de parents veulent habiter avec leurs proches.

Dans le règlement d'urbanisme d'Eastman, il est possible de transformer une résidence unifamiliale isolée en logement de ce type. Le logement complémentaire doit contenir au minimum une cuisine, une salle de bain et un maximum de 2 chambres à coucher. Attention : le nombre de chambres à coucher ne doit pas excéder la capacité de la fosse septique.

Pour qu'il soit intergénérationnel, il faut aussi un lien entre les deux logements ; par exemple, un corridor, une porte ou un autre lien commun.

La résidence et le logement doivent également avoir le même numéro civique, le même compteur électrique, la même entrée d'eau, etc. Par contre, la résidence peut être agrandie ou modifiée extérieurement en autant qu'elle conserve l'apparence d'une résidence unifamiliale isolée. Elle devra prévoir un stationnement supplémentaire.

Pour convertir une maison unifamiliale en une résidence intergénérationnelle, il est essentiel de demander un permis de transformation à l'inspecteur municipal.

Bâtiment accessoire

Tous les propriétaires de résidences unifamiliales ont le droit d'avoir trois bâtiments accessoires sur leur terrain. Un garage, une remise et un autre bâtiment comme une serre, un abri d'auto ou un hangar. Cependant, avant d'ajouter un bâtiment sur son terrain, il est très important de prendre un rendez-vous avec l'inspecteur ; celui-ci pourra répondre à toutes vos questions sur la hauteur, la superficie et l'emplacement sur votre terrain où un tel bâtiment peut être implanté.

...

SERVICE INCENDIE

Exercice intermunicipal d'incendie

Le 20 avril dernier, les trois services incendies du Canton de Potton, d'Austin et d'Eastman ont tenu conjointement un exercice d'incendie sur le territoire de Bolton-Est. Une maison abandonnée et située dans une des sablières de la municipalité de Bolton-Est a fait l'objet de cet exercice. 47 pompiers, 7 officiers, 2 instructeurs de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ), trois autopompes, un camion-citerne, deux unités d'urgence et une unité mobile d'Urgence Santé ont été mobilisés et ont participé activement à cet exercice.

Félicitations aux trois chefs pompiers Daniel Lefebvre d'Eastman, Francis Marcoux du Canton de Potton et Paul Robitaille d'Austin pour l'organisation de cette journée. Merci à tous les participants à cet exercice combien important pour la protection de nos communautés !

...

Vente d'un camion incendie

La municipalité d'Eastman met en vente le camion incendie de marque International, modèle 1854, année 1980. Les personnes intéressées par cette acquisition peuvent soumettre leur proposition en déposant, à l'hôtel de ville, au 160, chemin George-Bonnallie, une enveloppe mentionnant « Camion incendie » et contenant le prix d'achat proposé avant 11 h, le 21 juin 2013. Les offres sont ouvertes la même journée, à 11 h.

La municipalité analysera les offres en fonction du meilleur prix. L'achat devra se faire par chèque certifié au nom de la Municipalité d'Eastman. Le camion peut être examiné en prenant rendez-vous avec le directeur du service incendie, M. Daniel Lefebvre.

Rappel de certains règlements

Allumage de feu en plein air

- Il est strictement interdit d'allumer ou de faire allumer ou de permettre qu'un feu en plein air soit allumé, sans avoir, au préalable, obtenu un permis de l'autorité compétente en communiquant avec la municipalité (numéros de téléphone ci-dessous).
- Le feu en plein air doit constamment être sous surveillance d'une personne majeure et responsable du plein contrôle du brasier.
- Avoir minimalement en sa possession à proximité du foyer, les équipements nécessaires permettant de prévenir tout danger d'incendie tels qu'une pelle, un râteau, un sceau d'eau, un boyau d'arrosage ou un extincteur.
- S'assurer, avant son départ, de l'absence complète de flammes dans le foyer.
- Ne pas allumer ou ne pas maintenir allumé tout feu si la vitesse du vent dépasse 20 km/h.
- Le droit d'allumer un feu en plein air est d'abord et avant tout déterminé par l'indice SOPFEU, que l'on retrouve sur la page d'accueil du site web de la municipalité.

Utilisation de pièces pyrotechnique

- Les pièces pyrotechniques à l'usage des consommateurs sont des engins à faible risque conçus pour l'amusement et à l'usage du grand public. Ces pièces comprennent des articles tels que des chandelles romaines, des cierges merveilleux, des fontaines, des roues, des volcans, des mines et des serpentins.
- L'utilisation de tels engins pyrotechniques est régie par le Règlement sur les explosifs (C.R.C. ch. 599) adopté sous l'empire de la Loi sur les explosifs (L.R., 1985, ch. E 17).
- Avant d'utiliser de tels engins, il est nécessaire de demander l'autorisation à la municipalité la semaine au 450-297-3440 et, la fin de semaine, au 450-297-0020.
- L'usage de feux d'artifices est également assujéti à l'indice SOPFEU.

Toute personne qui agit en contravention de l'un ou de l'autre de ces règlements commet une infraction et est passible d'une amende.

...

COMITÉ CULTUREL

Profitez de l'été pour lire le livre choisi cette année pour l'activité « Un livre, un village ». Le roman « La liste de mes envies » de Grégoire Delacourt, circule présentement à travers la municipalité. Si vous l'avez entre vos mains, passez-le à un ami, à un voisin ou rapportez-le à la bibliothèque pour le rendre disponible au plus grand nombre possible de lecteurs. Profitez-en pour échanger vos impressions avec votre entourage ! Vous pourrez aussi laisser un commentaire dans le cahier prévu à cet effet à la bibliothèque municipale. Vous avez jusqu'au mois d'octobre, l'activité de clôture devant avoir lieu au milieu du mois.

...

À LA BIBLIOTHÈQUE

Quelques nouveautés acquises dernièrement :

La fiancée américaine d'Éric Dupont

Un sentiment plus fort que la peur de Marc Lévy

La vérité sur l'affaire Harry Québert de Joël Dicker

Le bruit des choses qui tombent de Juan Gabriel Vasquez

Cinquante nuances de Grey (tomes 1, 2 et 3) de E. L. James

Et beaucoup d'autres que vous pouvez venir emprunter aux heures d'ouverture de la bibliothèque : le mercredi de 13 h à 17 h et de 19 h à 20 h et le samedi de 10 h à 14 h.

Si vous n'êtes pas encore membre, venez vous inscrire, c'est gratuit, sur présentation d'une preuve de résidence (permis de conduire, compte de taxes, d'Hydro-Québec, etc.)

...

LISE JOBIN LANCE SON PREMIER ROMAN

Le lancement de ce roman, « *Ces mots venus d'ailleurs* », a eu lieu mercredi 8 mai, à la Galerie d'art de la Place du Village, à Eastman.

Il s'agit du premier livre de Mme Lise Jobin, Eastmanoise d'adoption. Elle était entourée des membres de sa famille, d'officiels, de citoyens et d'amis ; on notait la présence du maire de la municipalité d'Eastman, M. Gérard Marinovich ainsi que M. Gérald Allaire, maire de Stukely-Sud.

Les émotions étaient au rendez-vous lors de la lecture d'extraits du livre par Louise Portal qui avait accepté de faire partie de ce grand moment pour l'auteure.

Pour suivre le parcours de « *Ces mots venus d'ailleurs* » ou obtenir une copie : www.motsdelune.com ou info@motsdelune.com .



...

LES 11^{ES} CORRESPONDANCES D'EASTMAN

L'évènement littéraire estival unique en Amérique du Nord tiendra sa 11^e édition du 8 au 11 août prochain, sous le thème *Belles lettres rebelles*. Les traditionnels cafés littéraires et spectacles en soirée seront de retour, tout comme les jardins d'écriture et le Portage des mots.

Envie de nouveautés ?

Visant toujours à améliorer l'expérience et la satisfaction des festivaliers, cette 11^e édition inaugurera d'importants changements :

Nouveau lieu / Activités centralisées au cœur du village (chapiteaux Archambault et MATv) / Soupers littéraires / Concours d'écriture L'Interlettre / Thématiques intergénérationnelles (la bédé, les blogues et le web, le projet Orphéon, etc.) / Nouvelle formule de soirée bénéfice !

Informez-vous sur les activités accessibles avec le stylo passeport.

Les billets sont en vente depuis le 11 juin, au bureau des Correspondances, en ligne ou par téléphone. Informez-vous sur les nombreux forfaits et prix spéciaux !

...

CLUB DE L'ÂGE D'OR

Il y aura du bingo les 15 et 29 juin, 13 et 27 juillet et 3, 17 et 31 août 2013.

Les brunchs mensuels seront les 16 juin, 21 juillet et 18 août prochains.

L'assemblée générale annuelle se tiendra le 16 juin à 13 h à la salle « La Missisquoi » du Club de l'Âge d'Or. Bienvenue à tous !

Il y aura des formations à l'ordinateur cet automne. Si ce cours vous intéresse, laissez vos coordonnées au 450-297-4541 et un responsable vous rappellera. Chaque personne doit avoir son ordinateur portable.

...

ARPELA

L'ARPELA invite ses membres qui veulent obtenir l'analyse de l'eau de leur puits artésien à mettre à leur agenda la date suivante :

Le **dimanche 7 juillet entre 9 h 30 et 11 h 30 au stationnement de l'Hôtel de ville**, 160 ,chemin Georges-Bonnallie, Eastman.

Les membres peuvent venir chercher les bouteilles et les rapporter au même endroit et pendant la même période, en utilisant les bouteilles et le protocole fournis. Il en coûte 20 \$ par bouteille pour détecter la présence de coliformes fécaux et de coliformes totaux. Une 2^e bouteille pour analyser la présence d'entérocoques coûte un supplément de 10 \$. Paiement en comptant ou par chèque, fait à l'ordre de l'ARPELA.

L'ARPELA rappelle à ceux et celles qui auraient oublié... qu'il n'en coûte que 10 \$ pour renouveler son adhésion à l'ARPELA et pouvoir bénéficier de ce service et de bien d'autres avantages.

...

DE L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC STUKELY

Le roseau appelé Phragmite

Le roseau PHRAGMITE est cette plante qu'on peut observer en abondance le long des autoroutes. Il se distingue par une tête en « plumeau » qui dispersera ses graines en automne (une tête peut compter plusieurs milliers de graines !). Il peut aussi se propager par ses rhizomes souterrains. Cette plante envahissante, importée d'Europe, est beaucoup plus agressive que le roseau des Amériques, qui est, lui, très peu présent au Québec (région de Valleyfield).

Un groupe de recherche multi-universitaire, PHRAGMITES, fondé en 2003, étudie cette plante, sa propagation, son incidence sur notre environnement et les façons de limiter l'expansion de ses colonies.

Au Grand Lac St-François, dont une partie est située dans le Parc National de Frontenac, en bordure de la Municipalité de Lambton, l'observation suivante a été faite : en 2002, l'inventaire de phragmite retraçait 61 colonies de phragmite couvrant 1,15 km autour du lac. En 2005, le nombre de colonies a presque doublé et l'étendue est rendue à 2,16 km. En 2011, on est rendu à 4,80 km de phragmite autour du lac.

Quel dégât ! Le roseau phragmite est une plante envahissante et très difficile à détruire. C'est une plante qui tue toutes les autres plantes présentes ; avec elle aucun animal ou presque ne peut cohabiter ; donc, elle est très nocive autant pour la flore que pour la faune.

Autour du lac Stukely, notre association a dénombré près de trente colonies en 2011. Il faut commencer à s'en occuper, il n'y a pas d'admiration pour un environnement encerclé par le phragmite !

Combattons le roseau phragmite. Il faut le couper fréquemment pour l'affaiblir, il faut surtout le couper dans la première partie du mois d'août pour empêcher qu'il forme ses graines.

...

AVANT D'ADOPTER UN ANIMAL DE COMPAGNIE

Bien qu'un animal de compagnie représente une source de joie, il n'en demeure pas moins que son adoption doit être une décision préalablement mûrie. Pourquoi ? Parce que des centaines de milliers d'animaux sont abandonnés chaque année aux mains de refuges, et ce, pour diverses raisons (allergies, séparation, manque de temps, déménagement, arrivée d'un bébé, « problèmes de comportement », etc.). Or, la région de l'Estrie n'échappe pas à ce phénomène. Afin de vous guider dans votre démarche de réflexion, posez-vous les quelques questions suivantes.

- Qui sera responsable de l'animal ?
- Combien de temps pouvez-vous lui accorder quotidiennement ?
- De quel budget mensuel disposez-vous pour sa nourriture, ses accessoires et ses soins ?
- Quel espace pouvez-vous mettre à sa disposition ?
- Pourrez-vous régler les difficultés qui risquent de survenir au cours de sa vie même si celles-ci requièrent temps et argent ?
- Y a-t-il des personnes allergiques dans votre entourage ?
- Votre style de vie risque-t-il de changer à court ou moyen terme ?

Pour faire un choix éclairé, consultez la section « Bien choisir son animal » qui se trouve sous l'onglet Adopter au www.spaestrie.qc.ca.

...



ÉLECTIONS MUNICIPALES LE 3 NOVEMBRE 2013

La municipalité est à la recherche de candidats pour combler des postes de personnel électoral lors de l'élection municipale du 3 novembre prochain. Vous devez être disponible pour une activité de formation, la journée du vote par anticipation et la journée du scrutin. Si ce défi vous intéresse, prière de faire parvenir votre candidature à l'attention de la direction générale, avant le 15 juillet 2013.

...

GINETTE BERGERON, NOUVELLE RESSOURCE EN GESTION COMPTABLE

Le conseil municipal est ravi de vous présenter une nouvelle figure dans le personnel administratif de la municipalité, M^{me} Ginette Bergeron, au poste de secrétaire-trésorière adjointe ; elle remplace Carole Pigeon qui a pris sa retraite.

M^{me} Bergeron arrive avec une riche expérience de la gestion municipale : elle a été directrice générale de la municipalité de Lawrenceville au cours des cinq dernières années, cela après avoir occupé des postes similaires à la municipalité de Brigham durant huit ans. Son intérêt pour la comptabilité l'a amenée à considérer un changement d'orientation, mais aussi, tient-elle à préciser, l'attrait d'Eastman et du personnel en place.

Bienvenue parmi nous !



...

CAPSULE LOISIRS ET SANTÉ

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC À EASTMAN

Dimanche le 23 juin – midi à 1 h AM

C'est avec beaucoup de plaisir et d'entrain que le service des loisirs invite tous les citoyens à venir célébrer la Fête Nationale du Québec le 23 juin prochain au Parc des sports. La programmation complète des activités sera distribuée par la poste en début du mois de juin.

J.P. Cadrin & Ass. Inc.
évaluateur agréé
cadrin@jpcadrin.ca
455 MacDonald, bureau 300, Magog (Québec), J1X 1M2
tél.: 819-843-3635 téléc.: 819-843-0448

Donald Bonsant, urbaniste
Directeur principal, aménagement,
urbanisme et développement durable **exp.**
150, rue de Vimy, Sherbrooke QC J1J 3M7
Tél.: 819-562-3871, poste 2315 M.: 819-571-8035
donald.bonsant@exp.com

EXCAVATION N. JEANSON
TRANSPORT en VRAC
PAYSAGEMENT
Michael Jeanson, prop.
jeanson@axion.ca | Cell: 819 574-5093 | Tél.: 450 297-4535
2083, route 112, Stukely Sud RBQ: 8289-5715-25

TÉLÉPHONES D'URGENCE FEU - AMBULANCE : 911 SERVICE DE POLICE : Sûreté du Québec 819-564-1212 ou 1-800-461-2131
INFO-CRIME : 1-800-711-1800 SIGNALER UN ANIMAL MORT : route 112 ou G.-Bonnallie 819-562-2693, ailleurs sur les routes 450-297-3440
SIGNALER UN OISEAU MORT : 1-877-644-4545 (virus du Nil)

Municipalité d'Eastman, 160, chemin George-Bonnallie, Eastman (Québec) JOE 1P0

Téléphone : 450-297-3440

Télécopieur : 450-297-3448

Courriel : info@muneastman.ca

Heures d'ouverture : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h, du lundi au vendredi

www.muneastman.ca